



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 JUILLET 2023

Date de convocation : 30 juin 2023	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 30 juin 2023	Nombre de conseillers présents : 12
	Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Rémi HEUDE, 1^{er} adjoint par suppléance, à la suite de la convocation adressée le 30 juin 2023.

Étaient présents : M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET.

Ont donné pouvoir : Mme CHAMBARET à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mme Laurie FILLATRE, Mme Alexandra BOURBIER, Mme Cynthia TRIMBOUR, Mme Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2023 / VIII / 3 – 7.1 BP 2023 - Décision modificative n° 1

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-11,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU la délibération n° 2023 / V / 5 – 7.1 du Conseil municipal du 13 avril 2023 adoptant le budget primitif de l'année 2023,
VU la délibération n° 2023 / VII / 2 – 7.5 du Conseil municipal du 6 juillet 2023 portant attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 231,58 € au Groupement paroissial de La Ferté-Alais,
CONSIDÉRANT la prévision de dépassement de l'enveloppe budgétaire des autres charges de gestion courantes (chapitre 65),
CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des modifications au budget primitif 2023 afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des finances, réunis le 28 juin 2023,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

AUTORISE la décision modificative n° 1 au budget 2023 telle que détaillée ci-après :

En section de fonctionnement

	Chapitres	Modifications
Dépenses	011 – Charges à caractère général..... <i>Art. 6288 - Divers services extérieurs</i>	- 1 232,00 €
	65 – Autres charges de gestion courante..... <i>Art. 6574 – Subventions aux associations et autres personnes de droit privé</i>	+ 1 232,00 €
TOTAL		0,00 €

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire empêché,
Marie-Claire CHAMBARET,
Par suppléance,
R. HEUDE, 1^{er} adjoint

